

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2022-113

R-4175-2021

22 septembre 2022

PRÉSENTS :

Simon Turmel
Françoise Gagnon
Pierre Dupont
Régisseurs

Énergir, s.e.c.
Demanderesse

et

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Intervenante

Rectification de la décision D-2022-098

*Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir, s.e.c. pour
l'exercice financier terminé le 30 septembre 2021*

Demanderesse :

Énergir, s.e.c.

représentée par M^{es} Vincent Locas et Julie Sauriol.

Intervenante :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI)

représentée par M^e André Turmel.

1. INTRODUCTION

[1] Le 2 août 2022, la Régie de l'énergie (la Régie) rend sa décision finale D-2022-098¹ (la Décision) sur le rapport annuel 2020-2021 d'Énergir, sur les demandes de traitement confidentiel et la demande de paiement de frais de l'intervenante.

[2] Le 19 août 2022, la Régie a rendu la décision D-2022-098R rectifiant le Tableau 3 du paragraphe 33, le paragraphe 76 et les notes de bas de page numéros 49 et 51 de la décision D-2022-098².

[3] Conformément à l'article 38 de la Loi sur la Régie de l'énergie³, la Régie rectifie la Décision pour corriger des erreurs d'écriture qui se sont glissées au Tableau 7 du paragraphe 220.

2. RECTIFICATION

[4] La Régie constate que des erreurs d'écriture se sont glissées dans le Tableau 7 du paragraphe 220 de la Décision⁴, soit aux colonnes des « Frais réclamés », « Frais admissibles » et « Frais octroyés ». Le Tableau aurait dû se lire comme suit :

¹ Décision [D-2022-098](#).

² Décision [D-2022-098R](#).

³ [RLRQ, c. R-6.01](#).

⁴ Décision [D-2022-098](#), p. 55, par. 220.

TABLEAU 7
FRAIS RÉCLAMÉS, ADMISSIBLES ET OCTROYÉS

INTERVENANT	FRAIS RÉCLAMÉS (\$)	FRAIS ADMISSIBLES (\$)	FRAIS OCTROYÉS (\$)
FCEI	14 924,70 \$	14 924,70 \$	14 924,70 \$
TOTAL	14 924,70 \$	14 924,70 \$	14 924,70 \$

[5] **Vu ce qui précède,**

La Régie de l'énergie :

RECTIFIE le Tableau 7 du paragraphe 220, tel qu'indiqué dans la présente décision.

Simon Turmel
Régisseur

Françoise Gagnon
Régisseur

Pierre Dupont
Régisseur